

COMMUNIQUÉ AMENDÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Marie de Tarlé Salmon, AQDFL
M^{me} Isabelle Demers, Table filière pomme
Entrepositaires
Producteurs

Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's

15 MARS 2024

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS • RÉCOLTE 2023

Décision du comité de prix du **14 mars 2024** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **d'établir les prix pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire et Cortland en sac ainsi que pour la Honeycrisp, tous formats.** Voir en gras dans le tableau ci-dessous :

Date	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo (minot 42 lb)	McIntosh, Spartan, Empire (minot 42 lb)	Cortland (minot 42 lb)	Ambrosia, Gala (minot 42 lb)	Délicieuse rouge, Délicieuse jaune et autres variétés tardives (minot 42 lb)	Honeycrisp (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoule- ment	S : 20,00 \$ C : 23,00 \$	S : 21,00 \$ C : 24,00 \$	S : 21,00 \$ C : 24,00 \$ JC : 21,00 \$***	S : 24,00 \$ C : 28,00 \$	S : 21,00 \$ C : 24,00 \$	S : 38,00 \$* C : 55,00 JC : 45,00 \$**
Du 28 décembre 2023 au 31 janvier 2024		McIntosh, Spartan (minot 42 lb) S : 19,00 \$ C : 24,00 \$				
Du 28 décembre 2023 au 29 février 2024		Empire (minot 42 lb) S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$			

Suite du tableau						
Date	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo (minot 42 lb)	McIntosh, Spartan, Empire (minot 42 lb)	Cortland (minot 42 lb)	Ambrosia, Gala (minot 42 lb)	Délicieuse rouge, Délicieuse jaune et autres variétés tardives (minot 42 lb)	Honeycrisp (minot 42 lb)
À compter du 8 mars 2024						S : 35,00 \$* C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$**
Du 1 ^{er} avril au 31 mai 2024		S : 19,00 \$ C : 24,00 \$	S : 19,00 \$ C : 24,00 \$ JC : 19,00 \$***			
<p>Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.</p> <p>SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :</p> <p>* 35 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.</p> <p>** 40 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)</p> <p>50 \$/minot en cellule : pomme de calibre 72 ou plus petite</p> <p>➤ Le pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</p> <p>➤ Coloration : rouge ou rouge rayé – doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</p> <p>SPÉCIFICATIONS POUR LA CORTLAND :</p> <p>*** 19 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 et plus (grosse)</p>						
PROMOTIONS CIBLÉES						
Du 1 ^{er} février au 31 mars 2024	Décision de la RMAAQ du 28 décembre dernier : Rabais de 4 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes McIntosh et Spartan en sac pour les promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires (pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation).					
Du 1 ^{er} avril au 31 mai 2024	Rabais de 1 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes McIntosh, Empire, Spartan et Cortland en sac pour les promotions ciblées et/ou opportunités d'affaires (pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation).					

S : sac C : cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES ET/OU OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotions ciblées annoncées en circulaires tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes par variété pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs

devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspectrice lors de la vérification des annexes H en vertu de l'article 8.5 de la présente convention. Voir l'exemple à la page suivante pour la McIntosh. Dans la même annexe H, si l'agent autorisé vend des pommes en commerce interprovincial ou en exportation pour de la pomme en sac des variétés concernées, il doit les inclure dans le calcul de son prix moyen de son annexe H par variété sur une base mensuelle et conserver les factures de la transaction.

EXEMPLE

PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
555, Roland-Thérien, Bureau 365, Longueuil (Québec) J4H 4E7 Tél. (450) 679-0530 Fax : (450) 651-1094

ANNEXE H - relevé complémentaire période promotionnelle et exportation

Regroupement régional ou agent autorisé	Adresse	Code postal
Verger Julie dans les pommes inc.	1, rue Julie-Pomme St-Ciel	U0U 2U2

A) Détermination du prix moyen de la pomme de variété McIntosh

IDENTIFICATION				Quantité minot en sac	Quantité minot en cellule
Semaine débutant le	Nom de l'acheteur	Adresse			
7 février 2024	Super Carnaval	1600, Montée Masson, Laval		200	
14 février 2024	Proviso	180, chemin du Tremblay, Boucherville		400	
14 février 2024	Metro	1600, Montée Masson, Laval		325	
21 février 2024	Sobeys	1500, Montarville, Boucherville		250	
21 février 2024	Algoma Orchards	201, Regional Road 42, Newcastle, Ontario L1B 0T9		300	
Promotion ciblée pour le marché du Québec annonce en circulaire (sac et cellule) et Opportunité d'affaires pour le marché de l'exportation (sac et cellule)				Quantité en promotion 4 \$	1 475
				Quantité au prix régulier	3 350

B) Calcul du prix d'achat moyen de la pomme en SAC

C) Calcul du prix d'achat moyen de la pomme en CELLULE

	Quantité de minots		Prix du minot	\$		Quantité de minots		Prix du minot	\$
Promotion : 4 \$	1 175	X	17 \$	19 975					
Opportunité d'affaires : 4 \$	300	X	17 \$	5 100					
Prix régulier	3 350	X	21 \$	70 350					
			Achat total	95 425				Achat total	
Total minots	4 825		Divisé par le nombre de minots total	4 825		Total minots		Divisé par le nombre de minots total	
Prix d'achat moyen payé de la pomme de fantaisie				19,77 \$		Prix d'achat moyen payé de la pomme de fantaisie			

Période de : 1 février 2024	au : 29 février 2024	Date : Le 15 mars 2024
Préparé par : Emmanuelle Latin	Tél. : 450 555 5858	

N.B : L'établissement du prix moyen doit se faire par période mensuelle

G:\Général\F.Général\communications\2023-2024\Annexe H - EXEMPLE 30-01-2024.doc

Nous vous rappelons que l'inspecteur veillant à l'application de la Convention est tenu au respect de la confidentialité en vertu de l'article 8.6 et d'un engagement de confidentialité.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies (toutes les variétés tardives)		
	Prix/minot de 42 lb**	
	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo	Autres tardives
À partir du début de l'écoulement	14,00 \$	14,70 \$
* Précisions sur la Pompouce : Le prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po		

** Lors du comité de prix du 15 août 2023, les membres ont établi le prix de la Pompouce à 70 % du prix de la pomme en sac de la variété concernée et au maximum du prix de la pomme McIntosh en sac.

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et ces pommes sont inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le **5 septembre 2023**, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 11 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **9 avril à 13 h par Zoom** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives pour la saison de commercialisation 2023-2024.

PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2023

Décision du comité de prix du **22 janvier 2024** des pommes destinées à la transformation, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir les prix suivants :

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	<u>Hâtives et tardives</u> 0,08 \$/lb ou 3,36 \$/minot de 42 lb puis après récolte, supplément de 0,04 \$/lb si le volume est égal ou inférieur à 11 millions de livres. Si plus de 11 millions de livres, une péréquation sera versée selon le volume total commercialisé en provenance des producteurs du Québec.	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Hâtives</u> 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du début de la récolte		<u>Tardives</u> 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Tardives</u> 0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (aux fins d'entreposage) 0,14 \$/lb ou 5,88 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du 22 janvier 2024	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	<u>Tardives</u> 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)

Les PPQ et les transformateurs demandent que les pommes livrées soient de qualité, sinon le transformateur se réserve le droit de refuser le produit. Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra au besoin.

DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1^{ER} MARS 2024

Voir les données sur [la prise de données d'inventaire au 1^{er} mars 2024](#).

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS 2023-2024

Consulter la liste des [agents autorisés](#) en date du **30 janvier 2024** pour la saison de commercialisation 2023-2024. Cette liste est partielle et sera mise à jour au cours de la saison.

Jérôme-Antoine Brunelle, agr.
Directeur général
Les Producteurs de pommes du Québec